



DELICE HOLDING - DH -
Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis
RC: B01100672013 - MF: 1299178/L/A/M/000

CONVOCATION

ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE

Nous avons l'honneur de vous convier à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société **pour le jeudi 20 juin 2019 à 15 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé ;
- 2- Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;
- 3- Approbation des conventions réglementées ;
- 4- Quitus aux Administrateurs ;
- 5- Affectation du résultat ;
- 6- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
- 7- Rémunération des membres du comité permanent d'audit ;
- 8- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
- 9- Nomination d'un Administrateur représentant des petits porteurs ;
- 10- Nomination des Commissaires aux Comptes ;
- 11- Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 12- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

P/ Le Président Du Conseil d'Administration

Monsieur Boubaker MEHRI

PREMIERE RESOLUTION

Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel de la Société DELICE HOLDING SA et du rapport d'activité consolidé du Groupe DELICE relatifs à l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver sans réserve lesdits rapports.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING et aux états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING SA et les états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

Résultat de l'exercice	23 850 120
Report à Nouveau	175 056
Résultat disponible	24 025 176
Réserve Légale	1 201 259
Bénéfice Distribuible	22 823 917
Dividendes à distribuer	22 511 977
Résultats reportés	311 940

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de **0,410 dinars** par action au titre de l'exercice 2018.

Ce dividende sera mis en paiement à partir de2019

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner Quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2018 à la somme globale et annuelle de **36 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

Rémunération des membres du comité permanent d'audit ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2018 à la somme globale et annuelle de **32 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat des Administrateurs ;

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'ensemble des administrateurs suivants :

- 1 - M. Mohamed MEDDEB ;
- 2- Mme Houeïda MEDDEB NASRA ;
- 3- Mme Nadia MEDDEB DJILANI ;
- 4- M. Mohamed Ali MEDDEB ;
- 5- Mme Cyrine MEDDEB ABIDI ;
- 6- M. Ahmed MEDDEB ;
- 7- M. Boubaker MEHRI ;
- 8- M. Slaheddine LADJIMI.

Décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021 :

1. M. Mohamed MEDDEB ;
- 2- Mme Houeïda MEDDEB NASRA ;
- 3- Mme Nadia MEDDEB DJILANI ;
- 4- M. Mohamed Ali MEDDEB ;
- 5- Mme Cyrine MEDDEB ABIDI ;
- 6- Monsieur Ahmed MEDDEB ;
- 7- Monsieur Boubaker MEHRI ;
- 8- Monsieur Slaheddine LADJIMI ;

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Les Administrateurs ci-dessus cités présents, déclarent accepter le renouvellement de leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

NEUVIEME RESOLUTION

Nomination d'un Administrateur représentant des petits porteurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir fait l'élection d'un candidat de la liste des candidats pour le poste d'Administrateur représentant des petits porteurs, décide de nommer monsieur,titulaire de la carte d'identité nationale émise leàsous le numéro, en qualité d'administrateur représentant des petits porteurs au sein du Conseil d'Administration de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) ans couvrant les exercices de 2019, 2020 et 2021.

Les actionnaires personnes physiques et personnes morales qui détiennent plus que 0,5% du capital social de la société DELICE HOLDING –SA- « DH » et les actionnaires institutionnels qui détiennent plus que 5,0% du capital social de la société DELICE HOLDING –SA- « DH » n'ont pas pris part aux votes et le quorum a été recalculé en conséquence.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des petits porteurs présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION

Nomination des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des Commissaires aux Comptes à savoir, le Cabinet DELOITTE, représenté par monsieur Mohamed LOUZIR et le Cabinet FINOR, représenté par monsieur Karim DEROUICHE, arrivent à expiration et décide de nommer en tant que nouveaux Commissaires aux Comptes

-
-

et ce pour un mandat de trois (3) années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La rémunération des Commissaires aux Comptes sera fixée en conformité avec la législation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

.....,représentée par monsieur, présent à l'Assemblée et la représentée par monsieurdéclarent accepter les fonctions en tant que Commissaires aux Comptes de la Société.

ONZIEME RESOLUTION

Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes dans d'autres sociétés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

DOUZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les Scrutateurs et les Administrateurs.

Le Président	Les Scrutateurs	